

Par décret n° 2012-1002 du 27 juillet 2012.

Monsieur Ridha Jebri, ingénieur principal, est chargé des fonctions de sous-directeur de l'organisation et des méthodes à la direction de l'organisation, des méthodes et de l'informatique à la direction générale des services communs au ministère de la jeunesse et des sports.

Par décret n° 2012-1003 du 27 juillet 2012.

Monsieur Marouen Marzouk, professeur d'éducation physique, est chargé des fonctions de chef de service de l'éducation physique à l'unité des activités sportives et de l'éducation physique au commissariat régional de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique de Siliana au ministère de la jeunesse et des sports.

Par décret n° 2012-1004 du 27 juillet 2012.

Mademoiselle Amal Haboula, ingénieur principal, est chargée des fonctions de chef de service des bâtiments et de l'équipement au commissariat régional de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique du Kef au ministère de la jeunesse et des sports.

Par décret n° 2012-1005 du 27 juillet 2012.

Madame Manel Hamdi épouse Zaïbi, ingénieur principal, est chargée des fonctions de chef de service des bâtiments et de l'équipement au commissariat régional de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique de Ben Arous, au ministère de la jeunesse et des sports.

Par décret n° 2012-1006 du 27 juillet 2012.

Monsieur Taoufik Allouche, professeur principal d'éducation physique, est chargé des fonctions de chef de service de l'éducation physique à l'unité des activités sportives et de l'éducation physique au commissariat régional de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique de Bizerte au ministère de la jeunesse et des sports.

Par décret n° 2012-1007 du 27 juillet 2012.

Monsieur Faouzi Boudhalâa, professeur de jeunesse et d'enfance, est chargé des fonctions de chef de service des manifestations de la jeunesse, à la direction des manifestations, de la communication et de l'échange des jeunes à la direction générale de la jeunesse, au ministère de la jeunesse et des sports.

MINISTERE DU TRANSPORT

Par décret n° 2012-1008 du 1^{er} août 2012.

Monsieur Mohamed Daoud, ingénieur général de deuxième classe à l'office de la marine marchande et des ports, est maintenu en activité pour une période d'une année, à compter du 1^{er} juillet 2012.

MINISTERE DE LA SANTE

Décret n° 2012-1009 du 1^{er} août 2012, modifiant et complétant le décret n° 2009-890 du 4 avril 2009, portant institution d'une indemnité de sujétions spéciales au profit des agents exerçant au ministère de la santé publique et aux structures et établissements hospitaliers et sanitaires y relevant et du cadre paramédical exerçant dans les structures et établissements hospitaliers et sanitaires relevant d'autres ministères.

Le chef du gouvernement,

Sur proposition du ministre de la santé,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, fixant le statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007,

Vu le décret n° 69-400 du 7 novembre 1969, portant création d'un Premier ministre et fixant les attributions du Premier ministre,

Vu le décret n° 90-1291 du 27 août 1990, relatif à l'institution d'une indemnité de risque de contagion,

Vu le décret n° 93-2151 du 1^{er} novembre 1993, fixant les taux de l'indemnité de risque de contagion,

Vu le décret n° 2009-890 du 4 avril 2009, portant institution d'une indemnité spéciale, au profit des agents exerçant au ministère de la santé publique et aux structures et établissements hospitaliers et sanitaires y relevant et du cadre paramédical exerçant dans les structures et établissements hospitaliers et sanitaires relevant d'autres ministères,

Vu la délibération du conseil des ministres et après information du Président de la République.

Décète :

Article premier - Est ajouté à l'article 1^{er} du décret n° 2009-890 du 4 avril 2009, portant institution d'une indemnité de sujétions spéciales au profit des agents exerçant au ministère de la santé publique et aux structures et établissements hospitaliers et sanitaires y relevant et du cadre paramédical exerçant dans les structures et établissements hospitaliers et sanitaires relevant d'autres ministères susvisé un nouveau paragraphe libellé comme suit :

Cette indemnité est soumise à retenue pour les cotisations du régime de la retraite, de la prévoyance sociale et du capital décès et est prise en compte pour la liquidation de cette pension. Elle est servie mensuellement et à terme échu.

Art. 2 - Le ministre de la santé et le ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui lui concerne, de l'exécution de ce décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 1^{er} août 2012.

Le Chef du Gouvernement

Hamadi Jebali

Par décret n° 2012-1010 du 27 juillet 2012.

Monsieur Abdelmajid Riahi, administrateur général de la santé publique, est nommé directeur général du complexe sanitaire de Djebel El Oust, à compter du 31 janvier 2012.

Par décret n° 2012-1011 du 27 juillet 2012.

Madame Hédia Louizi épouse Mesfar, administrateur en chef de la santé publique, est chargée des fonctions de directeur des systèmes d'information à l'hôpital « Hédi Chaker » de Sfax.

Par décret n° 2012-1012 du 27 juillet 2012.

Monsieur Mohamed Rebhi, ingénieur général, est chargé des fonctions de directeur de l'hygiène du milieu et de la protection de l'environnement au ministère de la santé.

Par décret n° 2012-1013 du 27 juillet 2012.

Madame Souad M'barki épouse Sedraoui, administrateur en chef de la santé publique, est chargée des fonctions de directeur des affaires financières et de la comptabilité à l'hôpital « Charles Nicolle » de Tunis.

Par décret n° 2012-1014 du 27 juillet 2012.

Monsieur Néjib Kouraichi, architecte général, est chargé des fonctions de sous-directeur des services généraux à la direction des services généraux et de la maintenance à l'hôpital « Charles Nicolle » de Tunis.

Par décret n° 2012-1015 du 27 juillet 2012.

Mademoiselle Néjiba Soualhia, administrateur de la santé publique, est chargée des fonctions de chef de service des affaires financières à la sous-direction des affaires administratives et financières à la direction des services communs à l'agence nationale de contrôle sanitaire et environnemental des produits.

Par décret n° 2012-1016 du 27 juillet 2012.

Monsieur Mourad Aouidene, administrateur de la santé publique, est chargé des fonctions de chef de service des affaires communes à la sous-direction des services généraux à la direction des services généraux et de la maintenance à l'hôpital « Aziza Othmana » de Tunis.

Par décret n° 2012-1017 du 27 juillet 2012.

Madame Imen Diouani épouse Azzabou, administrateur de la santé publique, est chargée des fonctions de chef de service de l'organisation des activités des services d'urgence à la sous-direction de l'organisation des activités à la direction de l'organisation hospitalière à la direction générale des structures sanitaires publiques au ministère de la santé.

Par décret n° 2012-1018 du 27 juillet 2012.

Le docteur Abdelhamid Ouadhour, médecin principal de la santé publique, est chargé des fonctions de chef de service de la santé scolaire et universitaire à la direction de la santé préventive à la direction régionale de la santé publique de Bizerte.